Étrange fin pour un lynx et mise en scène macabre

Le cadavre d'un lynx adulte a été retrouvé en octobre 2025 sur les hauts de Dorénaz. Si les circonstances de sa mort demeurent mystérieuses, tout indique que la carcasse a été déposée là avec un souci particulier de mise en scène. Raphaël Arlettaz décrypte le cas pour fauna•vs.

Le 20 octobre 2025, une personne découvrait la carcasse d'un lynx à Champex d'Alesse sur Dorénaz, au bord d'un sentier peu passant, mais surtout à quelques dizaines de mètres seulement de l'emplacement des pièges à collet jadis déployés par le tristement célèbre Lini Paccolat, aujourd'hui décédé, condamné en 2015 pour braconnage de lynx.

Le quidam en question m'en informait le 22 octobre, préférant s'adresser à moi plutôt qu'au personnel du Service de la chasse ou à la police cantonale, ceci en raison de pressions exercées antérieurement sur lui par ces instances à la suite de sa dénonciation d'agissements illicites à l'encontre du lynx dans le même secteur. Si j'ai été contacté, c'est parce que mon groupe à l'Université de Berne est connu pour effectuer des recherches sur les relations prédateurs-proies (carnivores-ongulés) depuis 2011 sur l'ensemble du territoire valaisan.

Malgré l'état avancé de décomposition de la carcasse, il nous a été possible d'identifier l'individu en question sur la base de son pelage (Fig. 1 et 2). Il avait été détecté 161 fois sur 11 sites différents (soit 11 pièges photos), au cours de quatre hivers consécutifs, depuis le 1er décembre 2021, ce qui permet a posteriori de reconstituer son domaine vital et ses déplacements (Fig. 3). Vu les localisations proches de la frontière vaudoise, il se pourrait que ce lynx ait également évolué dans le Chablais limitrophe. Nous avons interrogé le KORA dans ce sens, mais son responsable a refusé de nous répondre en l'état d'avancement du dossier.

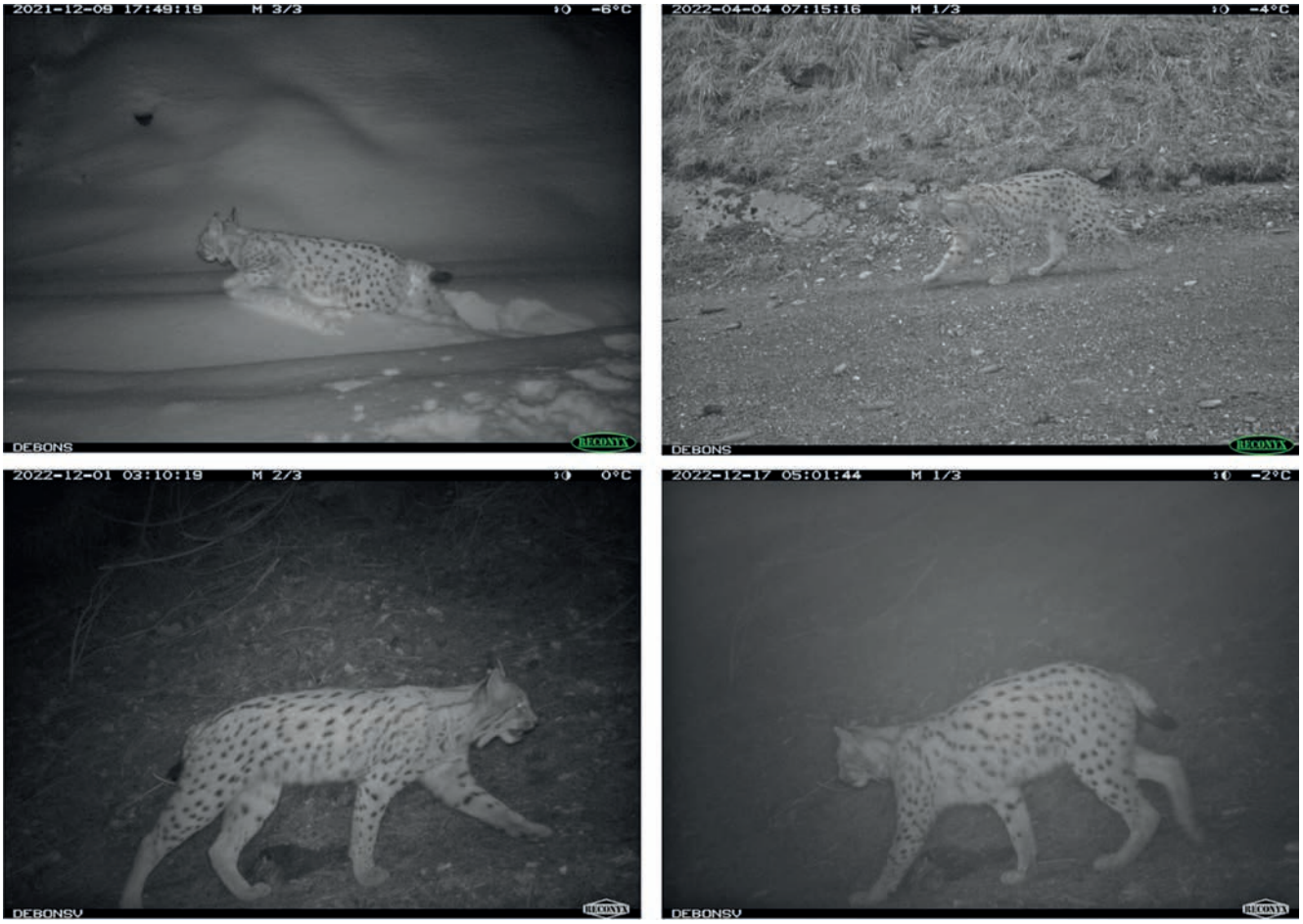

***Fig. 1** (voir aussi page suivante): Le lynx retrouvé mort près de Dorénaz, photographié à différents moments de son existence.*
***Abb. 1** (siehe auch nächste Seite): Der bei Dorénaz tot gefundene Luchs, fotografiert zu verschiedenen Zeitpunkten im Leben.*

Le 23 octobre 2025, je suis allé examiner et photographier la carcasse sur place. Le lendemain, j'en ai informé Nicolas Bourquin, chef du Service chasse et pêche, mais le weekend avait déjà débuté. Je suis donc remonté la récolter le lundi 27 octobre. Comme le corps était en état avancé de décomposition et dégageait une puanteur infâme, je l'ai congelé, avant de le remettre au service en question le 11 novembre 2025. Dans la foulée, j'ai envoyé un rapport circonstancié aux instances concernées, dont est issu le présent article. Par le biais de Nicolas Bourquin et de la Prof. Irene Adrian-Kalchhauser, responsable au Tierspital, j'ai appris qu'une autopsie serait effectuée. M. Nicolas Bourquin a promis de m'en remettre le rapport lorsqu'il sera disponible. On m'a réprimandé pour avoir congelé le cadavre, ce qui, vu l'état de décomposition avancé de la carcasse, était pour moi la seule option envisageable. Une congélation n'a, par ailleurs et à ma connaissance, jamais empêché de déceler des traces de plomb par passage d'un cadavre aux rayons X tandis que des analyses toxicologiques sont toujours possibles à partir d'organes congelés.

Ce cas est bien entendu embarrassant pour les milieux de la chasse valaisans qui envisagent obtenir de la Berne fédérale une autorisation de régulation du lynx, comme l'a récemment démontré Sven Papaux pour le compte du média online Watson[1,2]. La démonstration d'un quatrième acte de braconnage officiellement dénoncé en Valais (cf. faunaVS info N° 43[3] et 41[4] pour les trois premiers, en 2021 et 2022) pourrait en effet grever les chances que la Confédération entre en matière sur une telle requête. Mais ce qu'il y a de plus intriguant dans cette histoire, quelle que soit la cause du décès, c'est le lieu de la découverte et la position du cadavre.

La carcasse se trouvait au bord d'un sentier cul-de-sac, d'autant moins fréquenté qu'il est assez embuissonné. Il est dès lors vraisemblable que le lynx ne soit pas mort dans les parages, mais y ait été transporté pour une mise en scène destinée à attirer l'attention. La position du cadavre suggère qu'il a été déposé là en le manipulant par les pattes antérieures serrées l'une contre l'autre, probablement traîné ainsi depuis la place de parc de la fin de la route carrossable située quelques centaines de mètres en contrebas. Par ailleurs, l'emplacement choisi pour se débarrasser de la carcasse est situé à quelques dizaines de mètres seulement à l'aval du cœur du dispositif de piégeage érigé par Lini Paccolat (Fig. 5). C'est sur ces mêmes pièges qu'avait été découvert son ADN, entraînant sa condamnation pénale de 2015 pour chasse illégale de lynx (Arlettaz et al. 2021).

Si le mystère de la cause de la mort demeure, les circonstances indiquent a minima une mise en scène macabre. En conclusion, que les tentatives et tractations en cours visant à réguler le lynx aboutissent ou non en Valais – suite, rappelons-le, à quatre décennies de braconnage rampant avec le soutien sinon l'implication des instances officielles jusqu'en 2020 – le félin a semble-t-il toujours du souci à se faire quant à son avenir dans le canton!

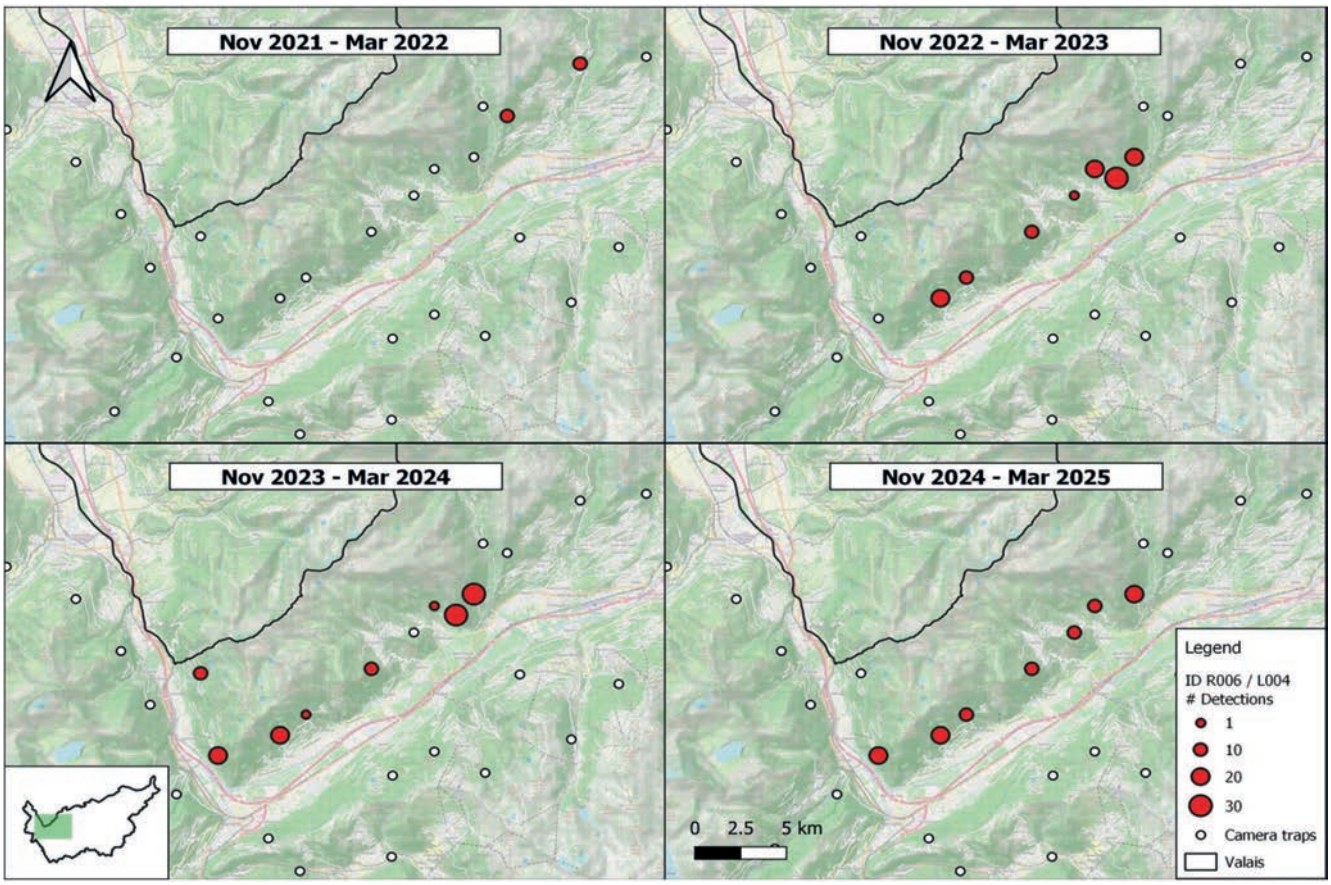

Fig. 3: *Domaine vital du lynx en question au cours de quatre hivers de suivi. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un mâle, ce qu'attesterait non seulement sa morphologie générale mais également la taille de son domaine vital.*

Abb. 3: *Streifgebiet des betreffenden Luchses während vier Monitoring-Wintern. Mit hoher Wahrscheinlichkeit handelt es sich um ein Männchen, worauf sowohl seine allgemeine Morphologie als auch die Grösse seines Streifgebiets hindeuten.*



Fig. 4: La carcasse de lynx trouvée sur les hauts de Dorénaz le 20 octobre 2025. Elle était déjà en état de décomposition avancée. © Raphaël Arlettaz, 23 octobre 2025.

Abb. 4: Der am 20. Oktober 2025 oberhalb von Dorénaz aufgefundene Luchskadaver. Er befand sich bereits in einem fortgeschrittenen Verwesungszustand. © Raphaël Arlettaz, 23.Oktober 2025.

Mais finissons sur une touche positive. Alors que l'on ne comptait plus que 5-8 lynx en Valais durant les années 2010, avec quasi plus de reproduction, et alors que l'espèce n'était plus présente au sud du Rhône où plusieurs individus vivaient pourtant encore à la fin des années 1980 (recherches de Heinrich Haller), en 2025 la population comptait, selon les relevés de nos pièges-photo, 30 lynx indépendants et 8 portées totalisant au moins 11 jeunes. La démonstration par mon laboratoire de toutes ces activités de braconnage longtemps passées sous silence a donc fini par porter ses fruits, probablement favorisée par d'importants changements au niveau de la gouvernance cantonale au tournant de la décennie 2020.

Je remercie Valentin Debons et Stijn Verschueren pour leur précieux travail d'archivage et d'identification. ■

Prof. Dr Raphaël Arlettaz, Biologie de la Conservation, Université de Bern

La vérité sur les lynx valaisans

Lettre de lecteur de Raphaël Arlettaz, parue dans Le Nouvelliste du 2 juillet 2026

La Fédération des chasseurs et notre Gouvernement souhaiteraient réguler le lynx en Valais. L'Etat en a confié le monitoring au KORA. Or, le KORA n'opère jamais de suivi sur l'ensemble du territoire valaisan chaque année et ne livre aucune information par canton. Ses estimations d'effectif et de densité pour le Nord-Ouest du Rhône incluent de vastes secteurs comprenant les Alpes bernoises et vaudoises. Nos dirigeants reprennent sans sourciller ces chiffres «gonflés». Mon équipe à l'Uni de Berne investigue les interactions carnivores-ongulés depuis 2011 sur tout le Valais, au moyen de pièges-photo, disposant ainsi des estimations d'effectifs les plus actuelles. Le lynx a été systématiquement braconné en Valais durant quatre décennies, avec la complicité et l'implication d'agents assermentés de l'Etat. Nos recherches ont permis la condamnation d'un chasseur en 2015: l'Etat savait depuis longtemps mais n'a rien fait. A la fin des années 2010, le braconnage a enfin diminué. Il reste toutefois d'actualité: trois cas officiellement déclarés vers 2021, dont deux victimes d'armes de chasse; plus deux probables en 2025. Suite à la condamnation pénale de 2015 et à sa médiatisation, les effectifs ont repris car la justice instruisait enfin ces cas grâce à une nouvelle gouvernance étatique (Favre et Bourquin). En 2025, le Valais abritait 30 lynx indépendants ainsi que 8 portées totalisant au moins 11 jeunes. En 2010-2018, ils n'étaient plus que 5-8 lynx adultes, avec seulement deux portées au total: l'extinction menaçait. Depuis 2025, conséquence d'une augmentation de densité au Nord du Rhône, le lynx disperse et recolonise le Valais méridional d'où le braconnage l'avait éradiqué alors qu'il y était encore bien présent dans les années 1980. Voilà la réalité valaisanne!